

PROCÈS-VERBAL

Section locale 4848 du SCFP et SMU NB

Réunion patronale-syndicale

De 10 h à 15 h 30

Le 5 janvier 2010

Personnes présentes :

Judy Astle, SCFP

Denis Beaulieu, SCFP

Ralph McBride, SCFP

Guy Ward, SCFP

Mike Harris, SCFP

Evan Tozer, SCFP

Dale Landry, SCFP

Bill Flewelling, SCFP

Mathieu Chayer

Bruno Sonier, SMU NB

Yvon Bourque, SMU NB

John Dallaire, SMU NB

Beth Simkins-Burrows, SMU NB

Jean-Pierre Savoie, SMU NB

Michelle Breen, SMU NB

Robin O'Hara, SMU NB

Secrétaire de séance : Claire LeBlanc

Invité : Alan Stephen

	SUIVI
<p>1. LECTURE DU PROCÈS-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR</p> <p>Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté avec le changement suivant :</p> <p>a. Jean-Marc vérifiera s'il y a possibilité de rendre VisiNet bilingue.</p> <p>Ajout des points suivants à l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none">• Deux premiers intervenants• Équipement aux stations• Permutations internes : article 31• Description du poste de coordonnateur paramédical• Compte rendu sur la révision des politiques• Temps de chute• Suivi des rapports d'incident• Commandement et contrôle au CGCM : responsabilité du travailleur paramédical	<p>Jean-Marc Dugas</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement des affiches sur le bilinguisme 	
<p>2. PROFIL LINGUISTIQUE</p> <p>John explique la raison de la mise en circulation du profil/sondage linguistique ainsi que le besoin de remplir ces documents à la demande du commissaire aux langues officielles. Ralph désire obtenir une copie du profil linguistique, avec les dispositions relatives au bilinguisme pour chaque région. Ralph mentionne que le bilinguisme est toujours une question courante pour les RRS et les autres organismes. John indique que le défaut de remplir le profil linguistique constitue une violation au contrat. Les normes du gouvernement provincial qui s'appliquent à nous ne sont pas les mêmes. Si John ne fournit pas les renseignements, le commissaire peut se présenter pour mener une vérification. Ralph indique que la préoccupation n'est pas le fait de remplir un questionnaire, mais que les travailleurs paramédicaux vont se demander ce qui leur arrivera s'ils ne sont pas au niveau exigé. Le SCFP doit demander aux responsables des opérations de clarifier la question auprès des travailleurs paramédicaux. John indique que l'employeur ne modifiera pas les régions d'affectation des travailleurs paramédicaux pour respecter les exigences, mais qu'il pourrait modifier les équipes affectées aux ambulances afin de respecter les exigences sur le bilinguisme.</p>	
<p>3. INSCRIPTION À L'APNB ET CARTES D'ATTESTATION DE COMPÉTENCE EN RCR</p> <p>Chris Hood a remis à John une liste des 470 travailleurs paramédicaux non inscrits. L'APNB a encore 200 lettres à ouvrir, ce qui signifie que plus de 200 travailleurs paramédicaux ne seraient toujours pas inscrits. Dès le 15 janvier, ces personnes doivent faire l'objet d'une cessation d'emploi. Denis demande si ce problème résulte de frais qui n'ont pas été payés ou de renseignements manquants. John indique qu'il manque des renseignements dans certains cas. Denis demande combien d'employés paient les frais par retenues salariales. Les noms qui seront transmis à John ne sont pas ceux qui ont soumis une demande, mais plutôt ceux qui n'ont rien soumis du tout. Le SCFP</p>	

<p>demande la liste de personnes concernées afin de pouvoir les téléphoner. John affirme qu'en tant qu'employeur, il est tenu de mettre fin à leur emploi. Ralph propose que l'employeur les suspende sans paye plutôt que de mettre fin à leur emploi. Ils demeureraient ainsi employés, mais suspendus. Le SCFP indique que l'APNB ne fait pas son travail s'il lui reste toujours 200 lettres à ouvrir malgré la date limite du 15 janvier. Ralph demande si des retenues salariales obligatoires peuvent être envisagées. Selon Denis, il ne s'agit pas uniquement d'une question d'argent.</p> <p>Mesure de suivi : SMU NB enverra une liste à jour à Ralph. John fournira un rapport de situation au SCFP d'ici la prochaine réunion patronale-syndicale.</p> <p>Décision : L'employeur accordera aux travailleurs paramédicaux un délai de 10 jours pour s'inscrire. Le défaut de s'inscrire dans les 10 jours résultera en la cessation de leur emploi par l'employeur.</p> <p>Attestation de compétence en RCR – Une autre préoccupation des RH est le fait que 130 employés n'ont pas l'attestation de compétence en RCR. John prévoit rencontrer Edgar du service d'ACQ afin de trouver une solution à ce problème. L'employeur remboursera les travailleurs paramédicaux qui obtiennent l'attestation d'un organisme externe. Ralph mentionne que la formation en RCR ne fait pas encore partie de la formation des TFPF.</p>	<p>John Dallaire</p>
<p>4. EXAMEN DES MESURES DE SUIVI DE LA DERNIÈRE RÉUNION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yvon a examiné la question concernant l'unité dont les quarts débutent à 9 h, et suggère des changements qui devraient régler la plupart des problèmes en matière d'heures supplémentaires. Un PER provisoire est déjà établi. Dale mentionne que ce changement devrait aussi limiter les appels de dernière minute. • La question concernant les appels de transfert de la région Nord à Saint John est 	

<p>toujours problématique. Dale mentionne que les ressources de Saint John s'épuisent rapidement. Ralph veut savoir quelles mesures sont prises par ANB pour redresser la situation dans les villes centres. John affirme que l'ajout d'unités de transfert est envisagé. Certains médecins abusent des transferts. ANB a besoin du formulaire de rapport d'incident aux fins de documentation. Ralph veut savoir quels sont les comités chargés d'examiner la question et pourquoi un comité spécial n'a pas été créé pour recueillir et présenter les faits. Yvon mentionne que le Dr Touchburn cherche des moyens pour résoudre certains de ces problèmes. Ralph ajoute que les travailleurs paramédicaux ont en assez de remplir des rapports sans obtenir de résultats.</p> <p>Mesure de suivi : John abordera la question auprès d'Alan Stephen.</p>	<p>John Dallaire</p>
<p>5. POLITIQUE SUR LE DÉTOURNEMENT DES PREMIERS INTERVENANTS</p> <p>L'APNB a informé le SCFP que cette politique n'est pas sécuritaire et qu'un travailleur paramédical pourrait perdre son permis d'exercice. Denis mentionne qu'en vertu de la <i>Loi sur les services d'ambulance</i>, un travailleur paramédical ne devrait pas rester dans la maison alors que l'autre demeure à l'extérieur.</p> <p>Mesure de suivi : John abordera la question auprès d'Alan Stephen, président-directeur général, et de Shirley Neville, directrice des Opérations.</p> <p>Ralph ajoute qu'il ne s'agit pas d'une pratique courante chez les travailleurs paramédicaux de l'Ontario. Il ne s'agit pas d'une politique sécuritaire. John indique que la politique donne aux travailleurs paramédicaux le droit de refuser. John demande au SCFP de bien choisir les mots qu'il prononce aux travailleurs paramédicaux, vu qu'ils s'arrêteraient sur les lieux d'un autre accident. Le SCFP indique</p>	<p>John Dallaire</p>

<p>que le détournement vers un domicile n'est pas la même chose.</p>	
<p>6. LETTRES (DE SUSPENSION) DU PERMIS DE CONDUIRE Denise a envoyé une lettre aux travailleurs paramédicaux et il indique qu'un de ces derniers ne savait pas qu'il ne perdrait pas de points. John mentionne qu'une lettre recommandée sera remise à cette personne.</p>	
<p>7. RÉPARTITION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ENTRE LES TRAVAILLEURS PARAMÉDICAUX Denise avise Mike Simpson que le SCFP doit être informé du quart disponible, de la personne à qui le quart a été offert, des personnes qui l'ont refusé ou accepté et de la personne l'ayant rempli. S'agissait-il d'un superviseur de quart ou d'un travailleur paramédical? Denise peut informer Mike d'une situation en particulier aux fins de vérification. SMU NB affirme qu'il est très difficile de créer un programme pour tous; il est toutefois plus facile pour Mike de vérifier un cas en particulier. Un des problèmes dans la région Ouest est la présence de deux coordonnateurs, ce qui laisse moins de quarts pour les travailleurs paramédicaux. Ils sont deux à pouvoir obtenir les quarts supplémentaires. Il est préférable de tenir un registre démontrant que les coordonnateurs ont été justes. Les directeurs régionaux doivent savoir qui ne respecte pas Schedule Pro. Robin mentionne que les coûts à l'employeur sont plus élevés, car des travailleurs occasionnels pourraient remplir les quarts. S'il n'y a aucun coordonnateur intérimaire au moment d'un quart libre, ce dernier pourrait être accordé à un travailleur occasionnel figurant à la liste.</p> <p>CUPE veut une seule liste équitable.</p>	
<p>8. RÉVISION DES POLITIQUES John affirme que la révision des politiques débutera jeudi. Une liste de quatre personnes a été donnée; une personne désire en faire partie et une autre, non. Le SCFP ne veut pas siéger au comité. John demande si Ralph et Denise veulent participer à l'examen initial. Le SCFP désire obtenir une copie de</p>	

<p>toutes les politiques.</p> <p>Le SCFP affirme qu'une lettre demandant l'examen des protocoles médicaux a été envoyée à un travailleur paramédical de la part de Moe Jacob. Michelle a appris que le gouvernement organise quelque chose qui proviendrait du directeur médical du ministère de la Santé. Cela n'a rien à voir avec le comité des politiques et procédures. Le SCFP n'aime pas que certaines personnes soient choisies sans qu'il n'en soit informé avant l'envoi du message. Aucun argent n'est en cause.</p> <p>Mesure de suivi : John parlera à Moe Jacob du service des communications.</p>	<p>John Dallaire</p>
<p>9. STATIONS DE 12 HEURES ET DE 24 HEURES Jean-Pierre donne un compte rendu au nom de Jean-Marc Dugas. Des données ont été recueillies et quelqu'un devra examiner les chiffres. Dale examinera les chiffres. Denis demande s'il existe une liste préliminaire. John affirme que les seules stations qui demeureront des stations de 24 heures sont celles sur des îles (p. ex. : Grand Manan). Ralph demande si les questions plus générales qui y sont liées ainsi que les questions relatives aux affectations routières peuvent être abordées.</p>	
<p>10. VITESSE EN RÉGION URBAINE DE LA POLITIQUE SUR LA CONDUITE SÉCURITAIRE John affirme que la politique sera distribuée.</p>	
<p>11. CHANGEMENTS AU CGCM John annonce que des changements seront apportés au CGCM. SMU NB examine les diverses possibilités. Denis se renseigne à l'égard d'un poste. Beth indique que le gouvernement n'a pas encore confirmé les particularités du poste auprès du service des RH.</p> <p>Mesure de suivi : Beth vérifiera auprès de la personne chargée des particularités du poste.</p>	<p>Beth Simkins-Burrows</p>
<p>12. SAUVETAGES AUX ENDROITS ÉLOIGNÉS John indique que l'employeur achète actuellement l'équipement. Pour des raisons de sécurité, les travailleurs paramédicaux ne sont pas obligés</p>	

<p>d'intervenir aux endroits éloignés s'ils jugent que leur sécurité est en jeu. Si un travailleur paramédical désire intervenir, le responsable des opérations doit donner son approbation. Règle générale, le travailleur paramédical devrait être capable de voir le patient.</p>	
<p>13.SANTÉ ET SÉCURITÉ Ralph mentionne qu'un examen des comités doit avoir lieu, car beaucoup de membres démissionnent.</p>	
<p>14.NETTOYAGE ET INSPECTION DES VÉHICULES Des inspections seront réalisées au hasard par les responsables des opérations, les superviseurs et les coordonnateurs. Ralph souligne encore une fois que les mesures disciplinaires ne doivent pas être appliquées par les coordonnateurs.</p> <p>Mesure de suivi : Yvon réalisera un suivi auprès de l'Hôpital régional Dr Georges-L. Dumont relativement au nettoyage de l'équipement.</p>	<p>Yvon Bourque</p>
<p>15.ÉCHANGE DE QUARTS Denis indique que l'échange de quarts devrait avoir lieu en dernier recours conformément à la politique. Marilyn tient à renforcer la politique, car elle a dû s'occuper de cas où des travailleurs ne se sont pas présentés au travail. Judy a eu un cas où elle pouvait échanger des quarts avec une certaine personne car elle connaissait la région. La préoccupation, c'est qu'une autre personne aurait peut-être aimé remplir le quart s'il avait été dans une autre région. Si John comprend bien, une personne qui accepte un quart supplémentaire est tenue de remplir le quart. Ralph indique que la disposition concernant l'échange de quarts devait viser les quarts réguliers, et non les quarts supplémentaires. Robin indique que les problèmes surviennent lorsqu'une personne quelconque ne se présente pas au travail, mais que le nom figurant à l'horaire n'est pas le même. Une absence autorisée entraîne plus de travail pour un responsable des opérations qu'un échange de quart.</p> <p>D'après Judy, la convention collective indique qu'un</p>	

<p>recherche indépendant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trousses de sauvetage aux endroits éloignés – Alan annonce que neuf (9) trousses ont été commandées et seront placées dans diverses régions de la province. • Politique en matière de détournement – Alan mentionne qu’il nous faut examiner de façon plus approfondie la politique sur le détournement. Il s’agit d’une difficulté d’ordre géographique. Le SCFP est préoccupé du détournement lors d’appels de code 1 et 2, et demande la révision de la politique. Alain et le Dr Touchburn travailleront ensemble sur la question des transferts dans les 30 prochains jours, ce qui devrait redresser la situation. Sinon, la politique sera révisée. Le SCFP s’impliquera une fois la question des TPSC soulevée. • Suivi des rapports d’incident – Denis demande d’assurer un suivi auprès des travailleurs paramédicaux qui soumettent des rapports d’incident. Dans le cas de certains rapports, les travailleurs paramédicaux ont été informés que la question ne les concernait pas. John affirme qu’il s’agit d’un point figurant à la liste de préoccupations établie par suite des visites d’Alan. Un suivi aura lieu et la boucle sera bouclée. • Enlèvement des enseignes sur le bilinguisme – Beth demande de ne pas enlever les enseignes aux stations. • Évaluations des nouveaux employés – John affirme que l’employeur exige l’évaluation des compétences après 200 heures et 400 heures de service, afin d’obtenir des renseignements sur l’ensemble des compétences. Plutôt que mener des examens du rendement, seule une rétroaction n’est fournie. 	
<p>17 PROCHAINE RÉUNION La prochaine réunion est prévue pour le 2 février 2010.</p>	

18 AJOURNEMENT	
-----------------------	--

La séance est levée à 15 h 30.

Respectueusement soumis et approuvé par :

Denis Beaulieu, SCFP

John Dallaire, SMU NB